

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion David Vogel et consorts au nom Groupe Vert'libéral - « De l'utilité des stages en Voie
Prégymnasiale » : mise en place de stages obligatoires pour tous les élèves vaudois**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 9 décembre 2022, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion, Carine Carvalho, Sylvie Pittet Blanchette, Claude Nicole Grin, Claire Attinger Doepper (remplaçant Valérie Induni), de MM. Guy Gaudard, Vincent Bonvin, Nicolas Bolay, John Desmeules, Vincent Keller, Marc Morandi (remplaçant Sergei Aschwanden), David Vogel (remplaçant Jacques-André Haury), sous la présidence de Mme Sonya Butera. Suite à la démission de cette dernière, Mme Sylvie Pittet Blanchette a rapporté.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de M. Giancarlo Valceschini (directeur général DGEO), ainsi que de Mmes Nathalie Jaunin (directrice générale adjointe DGEO) et Suzanne Peters (directrice générale adjointe DGEP).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire est enseignant au gymnase. Il a le sentiment qu'un certain nombre d'élèves fréquentent le gymnase car ils ne savent pas très bien ce qu'ils pourraient faire d'autre. Quand on les interpelle, on se rend compte qu'ils ne connaissent pas très bien les alternatives. Le but de cette motion est de forcer les élèves à réfléchir à ce qu'ils pourraient faire d'autre que d'aller au gymnase, y compris dans les domaines nécessitant de faire des études. Ce qui éviterait d'avoir des élèves qui ne savent pas vraiment pourquoi ils sont là.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat partage la préoccupation du motionnaire, raison pour laquelle la volonté de valoriser la formation professionnelle a fait l'objet d'une large communication. Il est notamment important, durant les deux dernières années de l'école obligatoire, d'amener les élèves à s'intéresser à des métiers, afin de leur permettre de forger un projet professionnel, que ce soit via la voie académique ou celle de la formation professionnelle. Dans un contexte où les passerelles existent tout au long de la formation.

La relation avec le monde professionnel est très importante : il faut expliquer les métiers, les montrer, les tester dans le cadre de stages, etc. Cela sera renforcé aussi bien en VG qu'en VP. Ce qui va dans le sens des préoccupations du motionnaire. Toutefois, la volonté de rendre les stages obligatoires est problématique : d'une part, il n'y a rien de pire qu'un élève qui ne veut pas y aller ; d'autre part, l'effet secondaire de cette mesure est d'obliger les entreprises à prendre des stagiaires. Or il n'y a rien de pire que forcer un entrepreneur qui ne le souhaite pas à prendre un stagiaire. Le Conseil d'Etat est opposé à une telle obligation.

Le département est en train de mettre en place des mesures incitatives. Dans les établissements où il y a une volonté des acteurs (directions, corps enseignant, entreprises, etc.), cela fonctionne. Il faut rester ouvert, y compris sur la longueur des stages, qui peuvent être courts. Sans oublier qu'il n'est pas simple de trouver des stages en entreprise qui correspondent au souhait de l'élève.

4. DISCUSSION GENERALE

L'école décourage parfois des élèves motivés à suivre la voie de la formation professionnelle, au prétexte qu'ils ont de la facilité et pourraient donc aller au gymnase. Il faut ouvrir la voie de la formation professionnelle, que les établissements scolaires s'ouvrent aux milieux professionnels, et inversement, sans pour autant dénigrer la voie gymnasiale. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine, mais cette motion est trop contraignante.

D'autres membres de la commission émettent des doutes sur l'effet direct des stages sur l'orientation du type de formation que le jeune suivra, sans compter que cette motion est difficilement réalisable dans la pratique. Dans un contexte où des écoles doivent déjà se battre pour trouver assez de places de stages dans le cadre des formations qu'elles dispensent : si on veut réellement valoriser la filière de l'apprentissage chez les élèves en VP, il ne faut pas seulement leur dire de faire un stage de préférence pendant les vacances, mais mettre une ou deux semaines pendant l'année scolaire entièrement dévolue aux stages, aux visites d'entreprises et à l'approche du monde professionnel, sous une forme ou une autre.

Car il y a actuellement un déséquilibre entre les élèves de VG et de VP par rapport aux stages. Les élèves de VG de 10H et 11H sont littéralement poussés dans la voie de l'apprentissage. Pour les VP, il n'existe pas de temps dans l'année dévolue aux stages, et tout est fait pour les pousser à continuer au Gymnase. Les élèves n'ayant ni le goût, ni les capacités pour continuer les études n'ont donc pas accès au même soutien que les élèves en VG. Pour une question d'équité, cette motion va dans le bon sens. Mais un point de cette motion pose un problème, à savoir : « *Le ou les stages sont une condition nécessaire à l'obtention du certificat de fin d'études obligatoires (VP et VG).* » Conditionner ainsi l'obtention du certificat nous confrontera irrémédiablement à des situations absurdes. De plus, vu le point 4 de la motion, la durée du ou des stages (5 jours au minimum, au total, par année) devrait également être fixée dans la loi. Or, il est important d'éviter des contraintes administratives qui vont être contre productives.

En conclusion, l'obligation est excessive, il vaut mieux une intervention dans le sens d'encourager les stages en VP, de ne pas entraver les jeunes qui choisissent la voie de l'apprentissage. Il est essentiel de laisser la porte ouverte au département pour organiser une réponse concrète sur cette question des stages et des cours AMP.

Le motionnaire relève que l'obligation est intrinsèque au système scolaire : on oblige à apprendre l'allemand, à suivre des cours de mathématiques, à faire de la gymnastique... Ce n'est pas un argument, même s'il entend que ce n'est pas forcément aisé du point de vue des entreprises. Il relève par ailleurs que face à l'enjeu de la transition énergétique, on est amené à augmenter de manière drastique le nombre de personnes choisissant ces métiers. Enfin, il estime que ce n'est pas parce qu'on est bon élève qu'il faut forcément aller au gymnase. Il note par ailleurs que des enseignants font partie du problème, en reproduisant ce qu'ils ont vécu. Dès lors, il maintient sa motion.

5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Par une voix pour, une abstention et treize voix contre la prise en considération, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette motion.

David Vogel annonce un rapport de minorité

Ecublens, le 24 février 2023

La rapporteuse :
(signé) Sylvie Pittet Blanchette